



ASSOCIATION  
DE PARENTS D'ÉLÈVES  
DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE  
[www.apel.asso.fr](http://www.apel.asso.fr)

Monsieur le Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55 rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Paris, le 22 septembre 2009

Monsieur le Président de la République,

Nous venons d'apprendre que le projet de loi examiné le 9 septembre en Conseil des ministres créant un « Défenseur des droits » allait entraîner la suppression de l'institution « Défenseur des enfants ».

Nous souhaitons par ce courrier vous exprimer notre surprise et notre déception à l'annonce de cette décision.

Même si le nouveau Défenseur des droits est chargé de reprendre, entre autres, les missions du Défenseur des enfants, nous craignons énormément que celles-ci soient diluées au sein d'une organisation aux prérogatives très étendues.

Le travail du Défenseur des enfants est reconnu par tous les organismes qui s'intéressent aux jeunes. Au sein du monde de l'éducation, ses rapports ont toujours été très écoutés et souvent ont marqué l'institution. Nous nous souvenons par exemple particulièrement de ses avis concernant la scolarisation des enfants de moins de trois ans ou concernant les enfants face aux images et aux messages violents diffusés par les différents supports de communication.

Les jeunes eux-mêmes connaissent de plus en plus cette institution. Pour ceux qui sont le plus en difficulté, il est plus facile de se décider à demander de l'aide à une personne dont le titre même indique qu'elle leur est dédiée que d'appeler une institution dont rien ne laisse à penser qu'elle est tout particulièrement à leur écoute.

Par contre, nous avons accueilli avec satisfaction le nouveau pouvoir d'injonction qui sera fort utile lorsque seront constatés des manquements de l'administration mais ce renforcement des pouvoirs pourrait très bien être exercé par le Défenseur des enfants.

Au moment où les institutions européennes et internationales souhaitent renforcer la protection des mineurs et que soit rendu plus visible le rôle et les missions des structures chargées spécifiquement de la défense des enfants, nous vous demandons, Monsieur le Président, de bien vouloir réexaminer le bien fondé de la décision de votre Gouvernement.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Béatrice BARRAUD  
Présidente de l'Apel nationale

*Copie : Madame Dominique Versini, Défenseure des enfants*